

Grandson, le 26 mars 2024

Convocation au Conseil intercommunal
de l'Association scolaire intercommunale
de Grandson et environs

Mesdames, Messieurs les Délégués(es),

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 1^{er} mai 2024 à 20h00 à Champagne
Maison de commune – rue du Village 1

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2023
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Communications du CoDir
6. Election des membres du bureau
 - Présidence ; Vice-Présidence ; Scrutateurs & suppléants
7. Préavis 01/2024: budget 2024-2025
 - Rapport de la Commission de gestion, discussion et vote
8. Divers et propositions individuelles

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les Délégués(es), nos plus cordiales salutations.

Le Président



Hervé Cornaz

GENERAL					
Rôle	Rôle 2	Nom	Prénom	Localité	Conseil du 01.05.24
Delegue - Muni		Guilloud	Mikael	Bonvillars	P
Delegue - Conseil		Fernandes	Victor	Bonvillars	P
Delegue - Conseil		Pivot	Bénédicte	Champagne	P
Delegue - Conseil		Rossi	Mirco	Champagne	P
Delegue - Conseil		Flückiger	Valérie	Champagne	P
Delegue - Muni		Taets	Christine	Champagne	P
Delegue - Muni		Knegtel	Birgit	Concise	P
Delegue - Conseil	COGES	Jeanneret	Joël	Concise	P
Delegue - Conseil		Denervaud-Romero	Kristelle	Concise	P
Delegue - Conseil	Bureau - Scrutateur-rice	Paris	Stéphane	Concise	E
Delegue - Conseil		Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	E
Delegue - Muni	Assermentation le 01.05.2024	Ambrosini	Solene	Corcelles-près-Concise	P
Delegue - Muni		Jeanneret	Josy	Fiez	P
Delegue - Conseil	COGES - Supp	Santini Brand	Rebecca	Fiez	E
Delegue - Conseil		Boesiger	Carole	Fontaines-sur-Grandson	P
Delegue - Muni	COGES	Nussbaumer	Cédric	Fontaines-sur-Grandson	P
Delegue - Conseil		Kemmling	Lucie	Giez	P
Delegue - Muni		Cena-Bornoz	Mélanie	Giez	P
Delegue - Conseil		Chessa	Isabelle	Grandevent	P
Delegue - Muni		Thévenaz	Rose-May	Grandevent	P
Delegue - Muni		Vialatte	Antonio	Grandson	P
Delegue - Conseil	COGES - Supp	Décoppet	Delani	Grandson	P
Delegue - Conseil		Payot	Emmanuelle	Grandson	P
Delegue - Conseil	Bureau - President intercom	Cornaz	Hervé	Grandson	P
Delegue - Conseil		Ineichen	Josik	Grandson	P
Delegue - Conseil		Panchaud	Mathieu	Grandson	A
Delegue - Conseil		Isaac	Marie -Claire	Grandson	E
Delegue - Conseil	COGES	Terrettaz	Vincent	Grandson	P
Delegue - Conseil	Assermentation le 01.05.2024	Baltar	Corinne	Montagny-près-Yverdon	P
Delegue - Conseil	Bureau - Scrutateur-rice	Leuenberger	Dominga	Montagny-près-Yverdon	P
Delegue - Muni		Lunardi	Pierre-Alain	Montagny-près-Yverdon	P
Delegue - Muni		Wyssmüller	Evelyne	Mutrux	P
Delegue - Conseil		Silvani	Robin	Mutrux	P
Delegue - Conseil		Mercier	Camille	Novalles	P
Delegue - Muni	Assermentation le 01.05.2024	Kobi	Serge	Novalles	P
Delegue - Conseil		David	Cédric	Onnens	P
Delegue - Conseil		Jaggi	Laurent	Onnens	P
Delegue - Muni		Correvon	Melanie	Onnens	P
Delegue - Muni		Cachin	André	Orges	P
Delegue - Conseil	Bureau - Scrutatrice supp	Delachaux	Sabine	Orges	P
Delegue - Muni		Favre	Johny	Provence	P
Delegue - Conseil	COGES	Palmieri	Pietro	Provence	P
Delegue - Conseil		Duvoisin	Aline	Tevenon	P
Delegue - Muni	Bureau - Vice-présidente interco	Röthlisberger	Khadija	Tevenon	P
Delegue - Conseil	Secrétaire intercom	Tharin	Lucie	Tevenon	P
Delegue - Conseil	Assermentation le 01.05.2024	Martin	Beat	Valeyres-sous-Montagny	P
Delegue - Conseil		Egger	Kim	Valeyres-sous-Montagny	P
Delegue - Muni	Bureau - Scrutatrice supp	Robert-Nicoud	Valérie	Valeyres-sous-Montagny	P
Delegue - Conseil	COGES	Beuret	Léa	Vugelles-la-Mothe	P
Delegue - Muni		Cuche	Lionel	Vugelles-la-Mothe	P

Nbr délégués 50

45

Frédéric Piguet
Chemin Sur la Cour 4
1427 Bonvillars

Monsieur Hervé Cornaz
Président du Conseil intercommunal
de l'ASIGE
Rue des Colombaires 27
1422 Grandson

Démission du Conseil intercommunal de l'ASIGE

Bonvillars, le 9 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Par la présente, je vous fais part de ma démission immédiate du Conseil intercommunal de l'ASIGE, car je ne pourrai pas participer à l'assemblée du 21 juin à Grandson, étant absent ce soir-là.

De façon à ce que l'exécutif de Bonvillars puisse être représenté à cette séance, je vais prier la Municipalité de vous demander d'assermenter mon successeur, Monsieur Mikael Guilloud (mikael.guilloud@gmail.com), élu tacitement le 8 mai dernier. Je lui ai transmis les documents déjà reçus et vous prie de lui adresser ceux que vous expédieriez après le 9 juin.

Si j'ai participé dès le début au Conseil d'administration du CSR-BN, je n'aurai passé que 2 ans et demi dans votre assemblée. En tant qu'enseignant retraité, je suis favorable au bien-être des élèves et de mes anciens collègues, mais le Conseil de l'ASIGE doit aussi veiller à l'impact des nouvelles constructions sur les finances de toutes les communes. En 2019, dans le cadre de la rencontre des syndics de l'ASIGE, j'avais calculé, selon les projections fournies, que la participation annuelle de Bonvillars s'élèverait, après la construction du site de Champagne, à Fr. 317'091.-. Or, lors du vote du budget 2023-24, le montant pour ma commune atteint déjà Fr. 314'503.-, ce qui me paraît exorbitant, alors que le nouveau collège et les salles de gym ne sont pas encore en fonction.

En vous souhaitant beaucoup de succès pour la continuation de votre présidence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.

Frédéric Piguet



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} mai 2024

Président : Hervé CORNAZ

Le conseil intercommunal,

sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1er : d'adopter le budget de fonctionnement de l'ASIGE pour l'année scolaire 2024/2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2024 du 5 mars 2024, présentant un total de charges de CHF 7'525'300.00, un total de revenus de CHF 103'000.00 et un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 7'425'300.00. ;

Ainsi délibéré et décidé en séance du 1^{er} mai 2024

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes.

Hervé CORNAZ

La Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized initial 'L' followed by several loops and a long horizontal stroke.

Lucie THARIN

Procès-verbal de l'assemblée du Mercredi 1er mai 2024 à Champagne

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2023
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Communication du Codir
6. Election des membres du bureau
 - Présidence; Vice-Présidence; Scrutateurs & suppléants
7. Préavis 01/2024 : budget 2024-2025
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
8. Divers et propositions individuelles

M. le Président **Hervé Cornaz** ouvre la séance à 20h00.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 45 membres sont présents.

Excusés: PARIS Stéphane (commune de Concise), DÄRENDINGER Claude (Commune de Corcelles-près-Concise), SANTINI BRAND Rebecca (commune de Fiez), ISAAC Marie-Claire (commune de Grandson)

Absents : PANCHAUD Mathieu (commune de Grandson)

2. Adoption du procès-verbal du 21 juin 2023

M. Le Président H. Cornaz souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence à l'assemblée de M. Stéphane Michot

M. Stéphane Michot se présente, et informe être le directeur de l'établissement de Grandson.

M. Le Président H. Cornaz propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou des questions. Tel n'est pas le cas, il passe par conséquent au vote.

Le PV est accepté à l'unanimité

La secrétaire est remerciée pour son travail.

Il n'y a pas de modification de l'ordre du jour. Celui-ci est relu par le Président puis est mis au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3. Communications du bureau du Conseil intercommunal

M. Le Président H. Cornaz remercie la municipalité de la commune Champagne pour nous mettre à disposition la salle.

Pour faciliter les débats ainsi que l'enregistrement de la séance, les intervenants sont invités à s'annoncer, se lever et à parler fort afin d'être entendu par l'enregistreur.

Quatre démissions sont annoncées : Monsieur Yves GUILLOUD pour la commune de Champagne, Madame Orlita LEFEBVRE pour la commune de Montagny, Monsieur Loïc SILVANI pour la commune de Mutrux, Monsieur Claude ECUYER pour la commune de Novalles.

Il est rappelé que lors du précédent conseil, Monsieur Jérôme KAEPF de Corcelles-près-Concise et Madame Magali AMIET de Valeyres-sous-Montagny avaient déjà annoncé leur démission. Cela monte à six le nombre de sièges à pourvoir au sein de l'Asige.

Ces personnes sont remerciées pour leur travail.

4. Assermentations

M. Le Président H. Cornaz invite à venir se faire assermenter :

- Mme Christine TAETS pour la commune de Champagne;
- Mme Solene AMBROSINI pour la commune de Corcelles-près-Concise;
- Monsieur Serge KOBI pour la commune de Novalles
- Monsieur Robin SILVANI pour la commune de Mutrux
- Madame Corinne BALTAR pour la commune de Montagny-près-Yverdon
- Monsieur Martin BEAT pour la commune de Valeyres-sous-Montagny

L'assemblée est invitée à se lever pour la lecture du serment.

5. Communication du CoDir

M. F. Gagnebin (CoDir) prend la parole. Il commence par la mise à l'enquête des modules provisoires concernant le déplacement des classes sur le site de « Derrière Ville » : le dossier se trouve toujours à la CDAP (Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal). Une audience a eu lieu, il y a un peu plus d'un mois, entre la municipalité et les opposants. Le Président du Tribunal a demandé des compléments à la commune concernant les énergies. Les documents ont été fournis dans le délai imparti. Le Tribunal a ensuite donné un délai supplémentaire au département de l'environnement cantonal pour confirmer que les documents étaient conformes à la mise à l'enquête. Une décision est espérée dans le courant du mois de mai afin que les travaux puissent être réalisés durant l'été et que les enfants puissent déménager à la rentrée dans des conditions convenables.

Du côté règlementaire, le Tribunal n'a rien trouvé à reprocher à la commune lors de l'audience. Les opposants auront le droit de déposer un recours devant le Tribunal Fédéral contre la décision du Tribunal cantonal.

Pour ce qui est du campus, mis à l'enquête au mois de février-mars, la Municipalité a reçu quatre oppositions dont deux de communes membres de l'Asige et deux d'habitants de la commune de Champagne. Aucune opposition n'a de teneur règlementaire, mais plutôt des aspects financiers et politiques.

Une première séance de conciliation s'est tenue avec les deux communes, les deux autres séances de conciliations se tiendront avec les deux habitants du village pour essayer d'avancer. Lors de la séance de conciliation avec les deux communes, il est ressorti que les informations ne sont pas parvenues aux municipalités, ou du moins pas suffisamment claires, notamment sur les coûts, les investissements, les préavis, etc... Les documents ont été ressortis. Dans le préavis 5/2023 du 21 juin 2023, il est regroupé le crédit d'étude I et le crédit d'étude II ainsi que les coûts de constructions. A la fin de ce préavis, qui a été adressé par mail le 23 mai 2023, la clef de répartition par commune est mentionnée. Cela n'a pas été fait pour le crédit de construction car la philosophie du projet était de faire un avant-projet pour le mandat d'étude I, la mise à l'enquête et la consolidation des coûts financiers avec une rentrée des soumissions à 60%, ce qui est en cours actuellement dans le cadre du crédit d'étude II avec la mise à l'enquête. Une fois que cette étape sera terminée, la commune de Champagne pourra présenter un chiffre consolidé pour la construction ce qui permettra de monter le plan financier tant pour la commune de Champagne que pour l'Asige, le RadEge que pour la fondation du sport tout en indiquant les subventions qui tomberont pour les parties extra-scolaires.

Le principal reproche qui a été fait par les deux communes est de ne pas connaître les coûts d'exploitation ni les coûts de constructions pour leur commune dans le futur. L'Asige s'est engagée à transmettre les coûts de construction. Pour ce qui est du coût d'exploitation, c'est un collège central. La clef de répartition sera donc légèrement différente que pour des bâtiments décentralisés. Pour l'heure, il n'est donc pas pertinent de transmettre des chiffres qui, dans 8 mois, ne seront certainement pas corrects. Cette stratégie n'ayant pas été comprise par tout le monde, cela semblait important d'être rappelé ce soir.

Il ajoute encore qu'il est très important que ces informations soient remontées par les délégués aux municipaux. Il est demandé à Monsieur le Président que lorsque les convocations sont envoyées aux délégués, elles soient également adressées en copie aux greffes des administrations communales, afin

que les éléments soient connus. Bien que cela soit le rôle du délégué (...), le soutien du bureau semble important dans cette transmission d'information. Tant le CoDir que la commune de Champagne ont toujours été ouverts à transmettre des renseignements sur le projet quand ça leur était demandé.

M. F. Gagnebin (CoDir) continue sur le volet de la planification financière pour tous ces investissements. La première étape était le plan de développement, puis le projet de Champagne. La boursière va travailler à la clôture des comptes, puis la planification financière sera étudiée, car tout le monde est bien conscient que c'est une étape importante. Cela fait partie du plan de législature du CoDir, mais cela prend du temps.

Concernant l'étude de faisabilité pour le collège de Montagny-Giez, la DGEO a transmis les informations sur les besoins concernant le pôle Ouest. Nous allons partir sur un collège de 16 classes, celui-ci ressemblera au modèle de Champagne. La question est toujours de savoir si l'on part sur un modèle de 12 classes à Montagny et de 4 classes à Giez. Les besoins scolaires sont maintenant connus. Il est discuté avec les communes concernées pour savoir qu'elles sont les possibilités sur la base des parcelles et des bâtiments existants, notamment pour Giez. Une fois que les résultats sur le dimensionnement et le coût des deux projets seront connus, le conseil de l'Asige pourra être orienté sur la solution la plus acceptable pour ce projet : soit deux sites ou un seul site regroupé.

M. D. Romero (CoDir) qui s'occupe des transports relève deux points. Le premier concerne le fait que nous devons faire face à un nouvel horaire des transports publics à fin décembre, ce qui fait que nous devons subir un changement d'horaire pour la rentrée scolaire ainsi qu'un nouvel horaire dès le mois de décembre. Celui-ci sera en consultation jusqu'au 15 mai 2024 et passera également en consultation auprès des communes. Ce nouvel horaire pose des soucis car il faut passablement jongler avec les horaires de cours qui ne vont pas changer pour s'adapter aux horaires des bus. L'idée est d'optimiser au maximum les prises en charge des élèves par les bus de ligne qui sont pris en charge par le canton afin de réduire les coûts de ScolaCar ou plutôt de limiter les augmentations. Il est demandé aux communes de soutenir le CoDir dans ces démarches.

Pour ce qui est du 2^{ème} point, il s'agit d'un compte-rendu du marché public des transports qui a débuté il y a environ neuf mois. Actuellement, le marché public a été accordé à CarPostal et un recours est en cours auprès de la CDAP. Il a été déposé par un soumissionnaire qui juge que les évaluations n'ont pas été pertinentes de la part du comité d'évaluation. L'adjudication est remise en question par celui-ci. La réponse du recourant donnée par la CDAP est au 15 mai. Le Juge d'instruction pourra ensuite statuer. Il sera donc trop tard pour contracter dans les délais avec le soumissionnaire prévu. Cela étant, un avocat a déjà été contacté afin qu'il puisse prolonger le contrat actuel comme cela a déjà été le cas pour l'année précédente.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) complète les informations en indiquant qu'il invite les communes à faire bon accueil aux nouveaux horaires car un simple changement de transport coûte minimum Fr. 100'000.-Il y a déjà une opposition de commune qui n'apprécie pas le fait de voir passer 4 à 6 lignes de bus supplémentaires. Néanmoins, si cela se justifie, il y a toujours moyen d'en discuter.

Les travaux de rénovation de façade sur le bâtiment BN-E débiteront la semaine prochaine. Cela fait deux ans que ces travaux étaient planifiés, mais pour des raisons financières cela n'a pas pu être fait avant.

Il rappelle également qu'à la dernière séance intercommunal M. Claude Ecuyer a été nommé au CoDir et qu'à partir du 1^{er} décembre 2023 une réattribution des dicastères a été opérée en ce sens que :

- M. Claude Ecuyer a repris les assurances, l'administration et internet
- M. David Romero a repris les transports
- Mme Marie-Christine Robba est au finance, devoirs accompagnés ainsi que les relations FADEGE-RADEGE
- M. Fabien Gagnebin, vice-président, s'occupe des relations entre les communes, des statuts, de la stratégie et du juridique
- M. Francesco Di Franco, Président, s'occupe du mobilier, des bâtiments, des relations presses, des RH ainsi que du CET

Le CoDir n'a plus de communication à transmettre

M. Le Président H. Cornaz, en réponse à la demande de M. Gagnebin, se permet de rappeler que sur les 18 communes membres il y a un délégué municipal qui siège dans la salle ainsi que 1 voire 2 délégués par commune, ce qui signifie que les municipalités sont informées par ceux-ci. Il est encore rappelé que chaque délégué reçoit tous les documents en même temps que la convocation. Il existe également un site internet qui regroupe tous les PV, les discussions, les documents ainsi que certaines présentations concernant le nouveau campus.

6. Election des membres du bureau – Présidence ; Vice-Présidence ; Scrutateurs & suppléants

M. Le Président H. Cornaz invite Mme Röthlisberger, vice-présidente, à bien vouloir le remplacer pour procéder à l'élection du Président et quitte la salle afin de ne pas assister aux éventuels débats.

Mme Röthlisberger demande à l'assemblée s'il y a un(e) candidat(e) qui se présente également pour la présidence, sachant que M. H. Cornaz se représente. Personne ne se manifeste, M. Hervé Cornaz est donc réélu par des applaudissements.

M. Le Président H. Cornaz remercie l'assemblée pour sa confiance en indiquant qu'il a beaucoup de plaisir dans ce rôle. Il indique encore que s'il y a trop d'information, ou au contraire pas assez, que la manière dont il communique ne devait pas convenir, il ne faut pas hésiter à le contacter.

Pour la suite de l'élection du bureau, sont élus à l'unanimité :

Vice-présidente : Khadija Röthlisberger,

Scrutateur : Dominga Leuenberger

Pour ce qui est du scrutateur Stéphane Paris, la question lui a été posée, mais il n'a pas répondu. Le Président part du principe que cela ne lui pose pas de souci mais demande quand même à l'assemblée si quelqu'un d'autre est intéressé par le poste. Tel n'est pas le cas. Monsieur Stéphane Paris est donc élu tacitement.

Scrutateur suppl : Sabine Delachaux et Valérie Robert Nicoud

7. Préavis 01/2024 : budget 2024-2025 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote

M. le Président H. Cornaz donne la parole à M. Joël Jeanneret pour la lecture de son rapport.

M. J. Jeanneret (Concise), rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion (*joint au présent PV*)

M. le Président H. Cornaz remercie le rapporteur pour sa lecture et ouvre la discussion.

Mme D. Décoppet (Grandson) pose une question concernant la rubrique « honoraires et prestations de tiers » 102.318.5 : à quoi cela correspond-t-il ?

Mme M.-C. Robba (CoDir) indique que ce compte comprend principalement des frais d'informatique et des frais de caméra de vidéo-surveillance.

M. C. Ecuyer (CoDir) indique que le détail est retrouvé dans le compte 102.318.5 dans le préavis en page 3.

Mme Röthlisberger (Tévenon) pose une question concernant les modules provisoire, compte 355.311 elle ne comprend pas ce montant de Fr. 10'000.- qui n'avait pas été budgétisé l'année dernière. Elle demande si cela est un oubli ?

Mme M.-C. Robba (CoDir) répond que cela concerne les écrans.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote sans relire les conclusions.

Le conseil intercommunal de l'Asige, vu le rapport du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1er : **d'adopter** le budget de fonctionnement de l'ASIGE pour l'année scolaire 2024/2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2024 du 5 mars 2024, présentant un total de charges de CHF 7'528'300.00, un total de revenus de CHF 103'000.00 et un totale à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 7'425'300.00.

Le budget 2024-2025 est accepté à l'unanimité

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) remercie les délégués pour leur confiance et indique que le CoDir a vraiment essayé de limiter les dépenses. Il fait remarquer que le budget est un poil inférieur au budget de l'année dernière.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Röthlisberger (Tévenon) demande plus d'information concernant les bâtiments modulaires type Portakabin : ceux-ci sont ils bel et bien chez Cand-Landi et qui est-ce qui paie les frais ?

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) explique que les modules appartiennent à la commune de Champagne et que par conséquent c'est elle qui s'occupe des déplacements et des frais

Mme Röthlisberger (Tévenon) pose une question concernant le nouveau petit bus ScolaCar mis en place en partie par l'Asige en partenariat avec CarPostal. Elle demande pour quelle raison la commune de Tévenon n'a reçu aucune information. Elle explique avoir téléphoné à CarPostal qui a confirmé avoir oublié plusieurs communes.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) explique que cela n'est pas un projet de l'Asige mais uniquement de CarPostal et donne la parole à M. Romero qui a plus d'information.

M. D. Romero (CoDir) explique que c'est un projet pilote pour le moment. Ce projet pilote ne concernait en effet pas toutes les communes. Ils se sont concentrés sur le noyau, soit Giez, en allant jusqu'à Grandevent. Le projet est un bus « à la demande » pour toutes les activités extra-scolaires de l'ensemble des élèves des communes qui ont été sélectionnées par CarPostal. L'Asige a été approchée pour savoir si celle-ci voulait faire partie du projet et être sponsor. L'Asige a décidé de ne pas adhérer à ce projet, ne sachant pas si cela allait durer et du fait que toutes les communes ne pourraient pas en profiter.

Ce projet de bus « à la demande » concerne les enfants de 6-12 ans de la 3P à la 8P pour les activités. Le prix est de Fr. 3.- la course ce qui est très intéressant. Il a été autorisé à ScolaCar d'utiliser les adresses des élèves de la 3P jusqu'à la 8P pour faire l'envoi de flyers.

M. F. Gagnebin (CoDir) prend la parole afin de revenir sur le campus scolaire et fait remarquer que lors de la convocation transmise avec le préavis 05/2023, il y avait un onglet à télécharger comprenant les deux dossiers (*qu'il présente aux délégués physiquement*) qui concernent tout l'avant-projet et son descriptif (~200p) ainsi que son coût et la disposition des salles. Le dossier est relativement complet et va dans le détail. L'estimation des coûts est bien expliquée. Le lien est toujours téléchargeable sur le mail de convocation qui avait été transmis. Il est tout à fait possible d'envoyer le lien à qui le demande. Il montre également que sur la table au fond de la salle il y a la maquette du futur campus pour celui/celle qui serait intéressé(e).

Voir également : <https://asige.ch/>

Il informe qu'un petit apéritif a été organisé pour un moment de partage et de convivialité.

M. F. Di Franco (Prés. du CoDir) remercie le Comité Directeur pour le travail effectué car cette année a été bien chargée notamment avec l'appel d'offre, le projet de champagne, la gestion de tous les bâtiments. Il les remercie pour la bonne ambiance qui règne également grâce aux « trois mousquetaires » qui sont Virginie Chardon (boursière), Serena Ballocco (secrétaire dédiée aux transports) et Valérie Lenoir qui est la secrétaire du Comité Directeur. Elles sont vivement remerciées

M. le Président H. Cornaz transmet la date du prochain conseil qui aura lieu le **27 novembre prochain à Giez** et donne le mot de la fin en remerciant les délégués ainsi que la commune de Champagne pour la verrée.

La séance est levée à 20h53

Le Président



Hervé CORNAZ

La Secrétaire



Lucie THARIN

Association scolaire intercommunale Grandson et environs



Budget année scolaire 2024/25

Table des matières

1.	Préavis n°01/2024 : Budget 2024-2025	1 - 6
2.	Budget de fonctionnement	7 - 10
3.	Données répartition communes	11
4.	Répartition communes - primaire	12
5.	Répartition communes - secondaire	13
6.	Répartition communes - global	14
7.	Répartition communes - transports	15
8.	Indemnités locaux par Communes	16

Préavis n° 01/2024

Budget de l'année scolaire 2024/25

Le Comité de direction

Grandson, le 5 mars 2024

Dans sa séance du 5 mars 2024, le Comité de direction a validé le projet de budget pour l'année scolaire 2024/25.

Conformément à l'article 77 du règlement du Conseil intercommunal, cette proposition de budget et les explications qui l'accompagnent sont renvoyés à la Commission des finances pour examen et rapport.

1. Préambule

La hausse des taux d'intérêts bancaires impactant nos emprunts avait marqué le budget 2023/24.

Dès le 1^{er} janvier 2024, on peut observer une tendance baissière des taux. Les intérêts prévisionnels des emprunts présentent par conséquent une baisse non négligeable.

Par rapport au budget 2023/24, le taux hypothécaire de référence applicable aux contrats de bail est, dès le 2 mars 2024, à 1,75%. Cette modification impacte à la hausse les intérêts annuels sur investissement des indemnités locaux (tableau locations classes primaire et secondaire).

Conformément à la communication du Comité de direction lors de l'assemblée du Conseil Intercommunal du 21 juin 2023, le projet de budget comprend le financement du crédit d'étude relatif à la possibilité d'ouverture, soit de 16 classes à Montagny, soit de 12 classes à Montagny et 4 classes à Giez. Cette étude de faisabilité consiste à analyser les différentes options en tenant compte de l'aspect financier, ainsi que l'organisation des transports et des horaires.

Ce projet de budget comprend également le remboursement de l'investissement lié au crédit d'étude n°1 en vue de la réalisation d'un campus scolaire et sportif sur la zone de Derrière Ville à Champagne, selon le préavis n°03/2022 du 11 décembre 2021.

2. Résumé du budget 2024/25

Charges et revenus	Budget 24/25		Budget 24/23		Ecart BU24/25 24/23		Comptes 22/23	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Sous-totaux	7 528 300.00	103 000.00	7 533 800.00	113 000.00	-5 500.00	-10 000.00	6 487 894.23	153 922.12
Particip. Cmes	7 425 300.00	7 425 300.00	7 420 800.00	7 420 800.00	4 500.00	4 500.00	6 333 972.11	6 333 972.11
Totaux	7 528 300.00	7 528 300.00	7 533 800.00	7 533 800.00	-5 500.00	-5 500.00	6 487 894.23	6 487 894.23

Comptes de fonctionnement

10 Autorité

100 Autorité ASIGE

Les charges liées aux autorités restent stables.

101 Direction EPS et secrétariat ASIGE

101.301 Ensemble de la masse salariale du bureau de l'ASIGE.

Dès le 1^{er} août 2024, le taux d'activité de la boursière passera à 40%.

Ce compte prévoit également une provision « heures supplémentaires » de 50h.

101.313 Nouveau compte permettant de différencier les frais liés au secrétariat ASIGE, des frais de réception compte 101.317.

102 Service financier

102.316.3 Nouveau compte comprenant les licences et logiciels liés à l'informatique, au site internet et à l'hébergement. Cette charge était précédemment sous le compte 102.318.5.

102.316.3.1 Nouveau compte comprenant les frais de licence et d'hébergement « Mon Portail - Mes Sports ». Cette charge était précédemment sous le compte 102.318.5.

102.318.5 Malgré les transferts précités, ce compte subi une augmentation car il a été sous-évalué au budget 2023/24. La plus importante dépense y figurant est la surveillance par caméras des sites Borné-Nau et Jura qui représente un montant annuel de CHF 20'000.-.

102.318.9 La réserve prévue, conformément au préavis 6/2022, pour l'engagement d'un service de surveillance sur le trajet de l'école en cas de situations problématiques est maintenue et réévaluée.

110 Primaire

- 110.311 Prévoit l'aménagement de 10 tableaux et 10 écrans dynamiques à Champagne et aux Cloîtres.
- 110.352 Comprend les dérogations d'enclassement accordées par la DGEO.
- 110.365 à Comprennent les projets budgétisés par l'EPS.
- 110.365.4
- 110.452 et
- 110.465 Revus à la baisse, il est très compliqué de prévoir les subsides en lien avec ces comptes, la tendance est donc de rester prudent.

120 Secondaire

- 120.301 Comprend les salaires des enseignants des cours impros, surveillance salles d'études et les nouveaux cours de robotique, couture, et échecs.
- 120.304 Prévu au budget dans la mesure où l'enseignant des cours impros atteint, pour l'année scolaire en cours, le seuil d'entrée LPP.
- 120.318.3 Diminution, ce compte comprenait le budget d'une partie des salaires prévu au compte 120.301.
- 120.352.1 Comprend les dérogations d'enclassement accordées par la DGEO.
- 120.365 à
- 120.365.4 Comprennent les projets budgétisés par l'EPS.
- 120.452.2 et
- 120.465 Revus à la baisse, il est très compliqué de prévoir les subsides en lien avec ces comptes, la tendance est donc de rester prudent.

130 Devoirs accompagnés

- 130.316.3.1 Nouveau compte comprenant les frais de licence et hébergement « Mon Portail - Mes Devoirs ». Cette charge était précédemment sous le compte 130.318.5.
- 130.465 Participation calculée sur 74 enfants.

- 35
- 351
- 351.314
- 351.322

**Bâtiments
Borné-Nau A**

Prévoit la réparation des casiers endommagés.
Projection des ATF au 1^{er} août 2024, intérêts annuels calculés :

N° de compte	Prêteur	Taux	Montant au prévu au 1.08.24	Intérêts calculés
9220.02	BCV	0.60%	4 000 000	24 000
9220.08	BCV	1.72%	1 810 000	31 132
9220.09	BCV	1.98%	710 000	14 058
9220.10	BCV	1.75%	410 000	7 175
9220.11	BCV	0.45%	1 300 000	5 850
Total des emprunts			8 230 000	82 215

351.331 Amortissement investissement Borné-Nau A.

352 Pavillon BNE

352.314 Prévoit la réparation des fenêtres vétustes.

353 Pavillon BNF

353.312 Baisse liée à l'utilisation modérée des locaux.

354 Bâtiments scolaires des communes membres

354.316.4 La hausse du taux hypothécaire de référence applicable aux contrats de bail n'est pas répercutée sur la location du CSR.
354.318.5 Financement du crédit d'étude relatif à la possibilité d'ouverture, soit de 16 classes à Montagny, soit de 12 classes à Montagny et 4 classes à Giez. PV assemblée du 21 juin 2023.
Remboursement de l'investissement lié au crédit d'étude n°1 PR03/2022 « Octroi d'un crédit pour un mandat d'étude en vue de la réalisation d'un campus scolaire et sportif sur la zone derrière la Ville à Champagne ».
354.331 Amortissement investissement « Transformation bibliothèque » PR 1.06/2021.

3. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous demandons au Conseil intercommunal de l'ASIGE de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

Article 1 : **d'adopter** le budget de fonctionnement de l'ASIGE pour l'année scolaire 2024/25 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2024 du 5 mars 2024, présentant un total de charges de CHF 7'528'300.-, un total de revenus de CHF 103'000.- et un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 7'425'300.-.

**AU NOM DU
COMITE DE DIRECTION :**

Le Président :

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'F. Di Franco'.

Francesco Di Franco

La Secrétaire :

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'N. Lenoir'.

Nathalie Lenoir

	Budget 2024-25		Budget 2023-24		Comptes 2022-23	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total général	7 528 300.00	7 528 300.00	7 533 800.00	7 533 800.00	6 487 894.23	6 487 894.23
1 Administration générale	3 337 000.00	7 528 300.00	3 386 400.00	7 533 800.00	2 884 233.11	6 481 519.23
10 Autorités	2 466 000.00	7 425 300.00	2 443 600.00	7 420 800.00	2 097 814.78	6 342 327.61
10.452 Participation des communes		7 425 300.00		7 420 800.00		6 333 972.11
100 Autorités ASIGE	94 200.00	-	90 100.00	-	83 703.35	702.90
100.300.1 Conseil intercommunal	8 000.00		8 000.00		8 181.25	
100.300.2 Comité de direction (CoDir)	45 000.00		45 000.00		38 461.50	
100.300.4 Conseil d'établissement (CET)	3 000.00		3 000.00		9 787.20	
100.303 Charges sociales	4 200.00		5 100.00		3 669.30	
100.306 Indemnités et remboursement de frais	4 000.00		4 000.00		1 418.30	
100.308 Traitement du personnel non soumis AVS	30 000.00		25 000.00		22 185.80	
100.436 Remboursement de tiers						702.90
101 Direction EPS et secrétariat ASIGE	206 400.00	-	190 100.00	-	191 106.50	48.00
101.301 Traitement du personnel	155 600.00		143 100.00		135 822.15	
101.303 Charges sociales	14 500.00		13 700.00		12 404.55	
101.304 Caisse de pensions	24 000.00		22 700.00		18 927.95	
101.305 Assurances accident et maladie	2 600.00		2 400.00		2 322.35	
101.310.1 Imprimés et fournitures de bureau	1 600.00		1 600.00		1 695.60	
101.311 Mobilier, matériel, machines locaux ASIGE	1 500.00		1 000.00		15 541.50	
101.311.1 Mobilier secrétariat EPS	1 000.00		1 000.00		-	
101.311.2 Mobilier PLS (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire)	1 000.00		1 000.00		-	
101.313 Fournitures cafétérias ASIGE	1 500.00		-		-	
101.317 Frais de réception	1 000.00		1 500.00		2 315.80	
101.318.2 Frais de téléphones	2 100.00		2 100.00		2 076.60	
101.436 Remboursement de tiers						48.00
102 Service financier	2 165 400.00	-	2 163 400.00	-	1 823 004.93	7 604.60
102.310.2 Publications, communication, documentation	5 000.00		5 000.00		1 509.00	
102.310.3 Economat école pour élèves	2 500.00		2 500.00		-	
102.316.3 Licences logiciels	5 200.00		-		-	
102.316.3.1 Logiciel Mon Portail "Mes Sports" (licence et hébergement)	2 200.00		-		-	
102.317 Frais de réception	2 000.00		2 000.00		3 454.05	
102.317.1 Frais promotions	4 000.00		4 000.00		1 466.10	
102.318.3 Frais financiers	2 000.00		2 000.00		1 065.33	
102.318.4 Frais de transports élèves	2 000 000.00		2 000 000.00		1 676 425.20	
102.318.5 Honoraires et prestations de tiers	30 000.00		20 400.00		35 385.20	
102.318.5.1 Honoraires gestion comptable	5 000.00		5 000.00		18 968.00	
102.318.6 Primes d'assurances de tiers, choses, RC	7 500.00		7 500.00		9 084.90	
102.318.9 Frais des patrouilleurs scolaires (engagés par les communes)	100 000.00		115 000.00		75 637.15	
102.436 Remboursements de tiers						6 904.60
102.439 Dons promotions						700.00

	Budget 2024-25		Budget 2023-24		Comptes 2022-23	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
11 Primaire	440 700.00	31 000.00	479 800.00	42 000.00	372 687.75	41 849.10
110 Enseignement primaire 1-8P	440 700.00	31 000.00	479 800.00	42 000.00	372 687.75	41 849.10
110.310.4 Caisse de classes	9 700.00		10 000.00		7 386.80	
110.311 Mobilier et matériel scolaire	120 000.00		130 000.00		99 018.70	
110.318.5 Service médical et dentaire, pharmacie	15 000.00		15 000.00		18 984.20	
110.318.6 Assurance des élèves	3 700.00		3 700.00		3 281.20	
110.352 Écolage extérieur (hors périmètre ASIGE)	55 000.00		55 000.00		38 829.75	
110.365 Activités culturelles	21 300.00		37 300.00		22 595.80	
110.365.1 Activités sportives et camps	185 900.00		174 900.00		150 500.90	
110.365.2 Animation santé et prévention	9 100.00		14 000.00		2 880.00	
110.365.3 Projet d'établissement	5 000.00		3 000.00		563.45	
110.365.4 Transports activités annexes (sauf camps et courses d'école)	16 000.00		37 000.00		28 646.95	
110.451.2 Participation Canton charges enseignement		4 000.00		3 000.00		4 680.00
110.452 Participation écolage extérieur (hors périmètre ASIGE)				10 000.00		10 016.70
110.465 Subside et participations, activités culturelles		2 000.00		9 000.00		1 920.00
110.465.1 Subside et participations, activités sportives et camps		25 000.00		20 000.00		25 232.40
12 Secondaire	345 600.00	52 000.00	382 600.00	54 000.00	330 222.33	74 252.52
120 Enseignement Secondaire 9-11S	345 600.00	52 000.00	382 600.00	54 000.00	330 222.33	74 252.52
120.301 Traitement du personnel (Impro, salle d'études, ACT, Robotique, Echecs)	46 600.00		38 700.00		33 348.60	
120.303 Charges sociales	4 300.00		3 100.00		3 182.05	
120.304 Caisse de pensions	3 600.00					
120.305 Assurances accident et maladie	600.00		400.00		209.05	
120.311 Matériel et mobilier scolaire	10 000.00		20 000.00		23 949.10	
120.318.3 Activités parascolaires (Sports Fac, J+S, Impro, Petit Chœur)	8 000.00		28 400.00		4 595.85	
120.318.5 Service médical et dentaire, pharmacie	10 700.00		10 700.00		13 281.45	
120.318.6 Assurance des élèves	1 700.00		1 700.00		2 127.80	
120.352.1 Écolage extérieur (hors périmètre ASIGE)	35 000.00		35 000.00		28 878.70	
120.365 Activités culturelles	11 500.00		12 100.00		11 629.15	
120.365.1 Activités sportives et camps	176 800.00		176 800.00		179 107.43	
120.365.2 Animation santé et prévention	10 600.00		11 000.00		6 330.00	
120.365.3 Projet d'établissement	10 200.00		10 700.00		9 750.10	
120.365.4 Transports activités annexes (sauf camps et courses d'école)	16 000.00		34 000.00		13 833.05	
120.436 Remboursement de tiers						25.00
120.451.2 Participation canton charges enseignement		2 000.00		12 000.00		
120.452 Participation écolage extérieur (hors périmètre ASIGE)						3 033.40
120.465 Subsides & participations (activités culturelles)						1 040.00
120.465.1 Subside et participations, activités sportives et camps		50 000.00		42 000.00		56 189.22
120.465.2 Subside animation santé et prévention						10 404.90
120.465.3 Subside projet d'établissement						3 560.00

	Budget 2024-25		Budget 2023-24		Comptes 2022-23	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
13 Devoirs accompagnés	84 700.00	20 000.00	80 400.00	17 000.00	83 508.25	23 090.00
130 Devoirs accompagnés	84 700.00	20 000.00	80 400.00	17 000.00	83 508.25	23 090.00
130.301 Traitement du personnel	72 000.00		68 000.00		71 303.80	
130.303 Charges sociales	6 800.00		6 500.00		6 747.95	
130.305 Assurances accident et maladie	1 200.00		1 200.00		897.55	
130.306 Indemnités et remboursement de frais	1 100.00		1 100.00		1 392.50	
130.310 Imprimés et fournitures de bureau	100.00		100.00		-	
130.316.3.1 Logiciel Mon Portail "Mes Devoirs" (licence et hébergement)	1 500.00		-		-	
130.318.5 Honoraires et prestations de tiers	2 000.00		3 500.00		3 166.45	
130.465 Participations des parents et dons		20 000.00		17 000.00		23 090.00
3 Bâtiments	4 191 300.00	-	4 147 400.00	-	3 603 661.12	6 375.00
35 Bâtiments scolaires	4 191 300.00	-	4 147 400.00	-	3 603 661.12	6 375.00
351 Bormé Nau A, rue du Jura 27 - ECA N° 1998	753 000.00	-	771 500.00	-	720 893.13	750.00
351.311 Matériel et mobilier scolaires	5 000.00		5 000.00		-	
351.312 Energie (chauffage, électricité, prestations Cms Grandson à forfait)	50 000.00		50 000.00		45 000.00	
351.314 Entretien des bâtiments	20 000.00		10 000.00		7 620.90	
351.315 Entretien d'installations techniques	16 500.00		16 300.00		17 270.90	
351.318.2 Frais de téléphones	3 200.00		3 200.00		1 787.50	
351.318.5 Honoraires et prestations de tiers	105 000.00		105 000.00		105 000.00	
351.318.6 Primes d'assurances de tiers, choses, RC	11 300.00		12 000.00		10 309.45	
351.322 Intérêts des dettes à moyen et long terme	82 000.00		110 000.00		73 704.38	
351.331 Amortissement (Bâtiment et mobilier)	460 000.00		460 000.00		460 000.00	
351.436 Remboursement de tiers						750.00
352 Pavillon Bormé Nau E, rue du Jura - ECA N° 1602	29 700.00	-	34 300.00	-	11 234.90	-
352.311 Matériel et mobilier scolaires	1 000.00		5 000.00		180.00	
352.312 Energie (chauffage, électricité)	4 500.00		5 000.00		3 938.35	
352.314 Entretien des bâtiments	20 000.00		20 000.00		3 085.20	
352.318.5 Traitement conciergerie	3 300.00		3 300.00		3 335.00	
352.318.6 Primes d'assurances de tiers, choses, RC	900.00		1 000.00		696.35	

	Budget 2024-25		Budget 2023-24		Comptes 2022-23	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
353	19 200.00	-	24 100.00	-	22 970.20	-
353.311	500.00		500.00		135.00	
353.312	10 000.00		15 000.00		14 465.30	
353.314	1 000.00		1 000.00		1 026.85	
353.318.5	6 700.00		6 700.00		6 670.00	
353.318.6	1 000.00		900.00		673.05	
354	2 886 500.00	-	2 828 100.00	-	2 848 562.89	5 625.00
354.311	10 000.00		25 000.00		30 470.70	
354.314	15 000.00		35 000.00		22 580.60	
354.315	10 000.00		10 000.00		11 635.40	
354.316.1	1 351 400.00		1 340 900.00		1 396 146.15	
354.316.2	336 700.00		323 800.00		324 853.45	
354.316.2.1	310 100.00		295 100.00		256 073.70	
354.316.4	755 300.00		755 300.00		755 300.00	
354.318.2	3 300.00		3 000.00		3 036.40	
354.318.5	73 700.00		20 000.00		28 735.89	
354.318.6	4 000.00		3 000.00		2 730.60	
354.331	17 000.00		17 000.00		17 000.00	
354.436						5 625.00
355	502 900.00	-	489 400.00	-	-	-
355.311	10 000.00		-		-	
355.316.1	478 800.00		475 400.00		-	
355.318.5	14 000.00		14 000.00		-	
Total général	7 528 300.00	7 528 300.00	7 533 800.00	7 533 800.00	6 487 894.23	6 487 894.23

Chiffres au 31.12.23 *	Habitants	Elèves PRI	Elèves SEC	Total élèves
Bonvillars	526	43	18	61
Champagne	1 071	81	48	129
Concise	1 022	94	36	130
Corcelles-près-Concise	425	42	19	52
Fiez	436	41	19	60
Fontaines-sur-Grandson	199	13	13	26
Giez	459	32	19	51
Grandevent	237	18	11	29
Grandson	3 386	271	118	389
Montagny-près-Yverdon	777	57	34	91
Muttrux	145	14	7	21
Novalles	102	12	6	18
Omnens	498	38	16	54
Orges	416	38	16	54
Provence	415	28	7	35
Tévenon	865	76	38	114
Valeyres-sous-Montagny	703	61	27	88
Vugelles-La Mothe	151	10	8	18
Totaux	11 833	969	451	1 420

* Selon art. 24 des statuts

Art. 24 - Tous les frais engagés par l'association, sous déduction des subventions cantonales et autres recettes, sont répartis entre les communes associées.

La quote-part des communes associées est déterminée:

- par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice
- par moitié en proportion du nombre d'élèves fréquentant les classes de l'association au 31 décembre de l'exercice

Secteur	Charges	Revenus	A répartir
100 Autorités	94 200.00	-	94 200.00
101 Administration	206 400.00	-	206 400.00
102 Transports et finances	2 165 400.00	-	2 165 400.00
110 Enseignement primaire	440 700.00	31 000.00	409 700.00
120 Enseignement secondaire	345 600.00	52 000.00	293 600.00
130 Devoirs accompagnés	84 700.00	20 000.00	64 700.00
351 Borné-Nau A	753 000.00	-	753 000.00
352 Borné-Nau E (ancien C)	29 700.00	-	29 700.00
353 Borné-Nau F (ancien D)	19 200.00	-	19 200.00
354 Bâtiments scolaires Cmes Locations classes primaires	1 351 400.00	-	1 351 400.00
354 Borné-Nau B	336 700.00	-	336 700.00
354 Borné-Nau D	310 100.00	-	310 100.00
354 Centre sportif Régional (CSR)	755 300.00	-	755 300.00
354 Bâtiments scolaires Cmes mixtes	133 000.00	-	133 000.00
355 Bâtiment scolaire Champagne (Campus scolaire et sportif)	502 900.00	-	502 900.00
Totaux	7 628 300.00	103 000.00	7 425 300.00

Répartition entre primaire et secondaire

Primaire	47.5%	2 264 000.00
Secondaire	52.5%	2 497 600.00
Total primaire et secondaire	100.0%	4 761 600.00

Solde à répartir selon pourcentage ci-dessus

Solde réparti Primaire (selon % ci-dessus)	47.5%	1 266 510.60
Solde réparti Secondaire (selon % ci-dessus)	52.5%	1 397 189.40

Total primaire	3 530 510.60
Total secondaire	3 894 789.40
Total pour contrôle	7 425 300.00

ASIGE

Budget 2024-25

Répartition Communes - Primaire

	Total primaire			3 530 510.60		Coût primaire	
	50% prorata population	50% prorata élèves	Total	par habitant	par élève		
Bonvillars	78 469.05	78 334.35	156 803.40	298.11	3 646.59		
Champagne	159 772.55	147 560.05	307 332.60	286.96	3 794.23		
Concise	152 462.70	171 242.50	323 705.20	316.74	3 443.67		
Corcelles-près-Concise	63 401.80	76 512.60	139 914.40	329.21	3 331.30		
Fiez	65 042.80	74 690.90	139 733.70	320.49	3 408.14		
Fontaines-sur-Grandson	29 686.95	23 682.50	53 369.45	268.19	4 105.34		
Giez	68 473.95	58 295.30	126 769.25	276.19	3 961.54		
Grandevent	35 355.85	32 791.10	68 146.95	287.54	3 785.94		
Grandson	505 125.85	493 688.55	998 814.35	294.98	3 685.66		
Montagny-près-Yverdon	115 913.40	103 838.55	219 751.95	282.82	3 855.30		
Muttrux	21 631.20	25 504.20	47 135.40	325.07	3 366.81		
Novalles	15 216.45	21 860.75	37 077.20	363.50	3 089.77		
Onnens	74 292.00	69 225.70	143 517.70	288.19	3 776.78		
Orges	62 059.15	69 225.70	131 284.85	315.59	3 454.86		
Provence	61 910.00	51 008.40	112 918.40	272.09	4 032.80		
Tévenon	129 041.30	138 451.40	267 492.70	309.24	3 519.64		
Valeyres-sous-Montagny	104 874.05	111 125.45	215 999.50	307.25	3 540.98		
Vugelles-La Mothe	22 526.30	18 217.30	40 743.60	269.83	4 074.36		
Totaux	1 765 255.35	1 765 255.30	3 530 510.60				

Chiffres au 31.12.23 *	Habitants	Elèves PRI
Bonvillars	526	43
Champagne	1 071	81
Concise	1 022	94
Corcelles-près-Concise	425	42
Fiez	436	41
Fontaines-sur-Grandson	199	13
Giez	459	32
Grandevent	237	18
Grandson	3 386	271
Montagny-près-Yverdon	777	57
Muttrux	145	14
Novalles	102	12
Onnens	498	38
Orges	416	38
Provence	415	28
Tévenon	865	76
Valeyres-sous-Montagny	703	61
Vugelles-La Mothe	151	10
Totaux	11 833	969

ASIGE

Budget 2024-25

Répartition Communes - Secondaire

		Total secondaire		Coût secondaire	
50% prorata population	50% prorata élèves	Total	par habitant	par élève	
86 565.50	77 723.05	164 288.55	312.34	9 127.14	
176 257.90	207 261.50	383 519.40	358.09	7 989.99	
168 193.80	155 446.15	323 639.95	316.67	8 990.00	
69 943.60	43 179.50	113 123.10	266.17	11 312.31	
71 753.90	82 041.00	153 794.90	352.74	8 094.47	
32 750.05	56 133.35	88 883.40	446.65	6 837.18	
75 539.10	82 041.00	157 580.10	343.31	8 293.69	
39 003.85	47 497.45	86 501.30	364.98	7 863.75	
557 244.85	509 517.90	1 066 762.85	315.05	9 040.36	
127 873.40	146 810.25	274 683.65	353.52	8 078.93	
23 863.10	30 225.65	54 088.75	373.03	7 726.96	
16 786.45	25 907.70	42 694.15	418.57	7 115.69	
81 957.45	69 087.15	151 044.60	303.30	9 440.29	
68 462.45	69 087.15	137 549.60	330.65	8 596.85	
68 297.90	30 225.65	98 523.55	237.41	14 074.79	
142 355.80	164 082.05	306 437.85	354.26	8 064.15	
115 694.95	116 584.60	232 279.55	330.41	8 602.95	
24 850.55	34 543.60	59 394.15	393.34	7 424.27	
1 947 394.60	1 947 394.70	3 894 789.40			

Chiffres au 31.12.23 *	Habitants	Elèves SEC
Bonvillars	526	18
Champagne	1 071	48
Concise	1 022	36
Corcelles-près-Concise	425	10
Fiez	436	19
Fontaines-sur-Grandson	199	13
Giez	459	19
Grandevent	237	11
Grandson	3 386	118
Montagny-près-Yverdon	777	34
Muttrux	145	7
Novalles	102	6
Onnens	498	16
Orges	416	16
Provence	415	7
Tévenon	865	38
Valeyres-sous-Montagny	703	27
Vugelles-La Mothe	151	8
Totaux	11 833	451

ASIGE

Budget 2024-25

Répartition Communes - Global

	Primaire	Secondaire	Total	Coût	
				par habitant	par élève
	156 803.40	164 288.55	321 091.95	610.44	5 263.80
	307 332.60	383 519.40	690 852.00	645.05	5 355.44
	323 705.20	323 639.95	647 345.15	633.41	4 979.58
	139 914.40	113 123.10	253 037.50	595.38	4 866.11
	139 733.70	153 794.90	293 528.60	673.23	4 892.14
	53 369.45	88 883.40	142 252.85	714.84	5 471.26
	126 769.25	157 580.10	284 349.35	619.50	5 575.48
	68 146.95	86 501.30	154 648.25	652.52	5 332.70
	998 814.35	1 066 762.85	2 065 577.20	610.03	5 309.97
	219 751.95	274 683.65	494 435.60	636.34	5 433.36
	47 135.40	54 088.75	101 224.15	698.10	4 820.20
	37 077.20	42 694.15	79 771.35	782.07	4 431.74
	143 517.70	151 044.60	294 562.30	591.49	5 454.86
	131 284.85	137 549.60	268 834.45	646.24	4 978.42
	112 918.40	98 523.55	211 441.95	509.50	6 041.20
	267 492.70	306 437.85	573 930.55	663.50	5 034.48
	215 999.50	232 279.55	448 279.05	637.67	5 094.08
	40 743.60	59 394.15	100 137.75	663.16	5 563.21
Total	3 530 510.60	3 894 789.40	7 425 300.00		

Chiffres au 31.12.23 *	Habitants	Elèves PRI	Elèves SEC	Total élèves
Bonvillars	526	43	18	61
Champagne	1 071	81	48	129
Concise	1 022	94	36	130
Corcelles-près-Concise	425	42	10	52
Fiez	436	41	19	60
Fontaines-sur-Grandson	199	13	13	26
Giez	459	32	19	51
Grandevant	237	18	11	29
Grandson	3 386	271	118	389
Montagny-près-Yverdon	777	57	34	91
Mutrux	145	14	7	21
Novalles	102	12	6	18
Onnens	498	38	16	54
Orges	416	38	16	54
Provence	415	28	7	35
Tévenon	865	76	38	114
Valeyres-sous-Montagny	703	61	27	88
Vugelles-La Mothe	151	10	8	18
Totaux	11 833	969	451	1 420

ASIGE

Budget 2024-25

Répartition Communes - Transports

2 000 000.00

Chiffres au 31.12.23 *	Habitants	Total élèves
Bonvillars	526	61
Champagne	1 071	129
Concise	1 022	130
Corcelles-près-Concise	425	52
Fiez	436	60
Fontaines-sur-Grandson	199	26
Giez	459	51
Grandevent	237	29
Grandson	3 386	389
Montagny-près-Yverdon	777	91
Mutrux	145	21
Novalles	102	18
Omnens	498	54
Orges	416	54
Provence	415	35
Tévenon	865	114
Valeyres-sous-Montagny	703	88
Vugelles-La Mothe	151	18
Totaux	11 833	1 420

50% prorata population	50% prorata élèves	Total
44 451.96	42 957.75	87 409.70
90 509.59	90 845.07	181 354.66
86 368.63	91 549.30	177 917.93
35 916.50	36 619.72	72 536.22
36 846.11	42 253.52	79 099.63
16 817.38	18 309.86	35 127.23
38 789.83	35 915.49	74 705.32
20 028.73	20 422.54	40 451.27
286 148.91	273 943.66	560 092.57
65 663.82	64 084.51	129 748.33
12 253.87	14 788.73	27 042.60
8 619.96	12 676.06	21 296.02
42 085.69	38 028.17	80 113.86
35 155.92	38 028.17	73 184.09
35 071.41	24 647.89	59 719.30
73 100.65	80 281.69	153 382.34
59 410.12	61 971.83	121 381.96
12 760.92	12 676.06	25 436.98
1 000 000.00	1 000 000.00	2 000 000.00

Art. 24 - Tous les frais engagés par l'association, sous déduction des subventions cantonales et autres recettes, sont répartis entre les communes associées.

La quote-part des communes associées est déterminée:

- par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice
- par moitié en proportion du nombre d'élèves fréquentant les classes de l'association au 31 décembre de l'exercice

Données des derniers comptes bouclés soit 2022-23

Budget		2024-25													
		Année construction	Exercice comptable annuel	Nb années amort.	Valeur ECA	Investissement	Amort/An	Intérêt/An	Entretien	Salle de Gym Nb de périodes a	Locations diverses	Total	Total par commune	Compte	Budget arrondi
Bonvillars	Anciens locaux	1992		30	1 073 828,00	580 000,00			21 478,55	19 814,00		41 090,55	56 646,16	364.316.1	56 600
	Nouveaux locaux				777 778,00				15 955,90			15 955,90	26 812,00	364.316.1	26 800
	Local ancienne poste										10 000,00	10 000,00	492 916,67	365.316.1	492 900
	Salle de gym												315 123,00	364.316.1	315 100
Champagne	PR032023	2024	2025-2027	3	1 400 000,00	1 400 000,00	466 666,67	12 250,00	14 000,00			14 000,00	222 919,85	364.316.1	222 900
		1989	2026-2029	30	3 035 778,00	2 047 412,00	65 247,05	17 914,85	80 716,60			80 716,60	210 701,85	364.316.1	210 700
		2021	2030	30	1 840 000,00	1 840 000,00	61 333,35	16 100,00	36 800,00			36 800,00	4 670,00	364.316.1	4 600
		2022	2031-2051	20	1 200 000,00	97 500,00	4 875,00	855,15	24 000,00			24 000,00	34 857,95	364.316.1	34 800
Concise	Collège Henri Dak Extension												54 103,95	364.316.1	54 100
	Collège Hard Dak Extension PR compl.												498 465,00	364.316.1	498 500
	Collège Henri Dak mise à niveau												3 335,00	362.316.6	3 300
	Salle de gym												6 670,00	363.316.6	6 700
Fiez	Nouveau bâtiment	2007	2006-2037	30	3 364 248,00	3 407 825,00	113 597,55	29 819,35	87 284,95			87 284,95	336 724,40	364.316.2	336 700
	Salle du conseil												310 129,30	364.316.2	310 100
	Salle de yfrique												24 887,00	364.316.1	24 900
	Collège												146 083,90	364.316.1	146 100
Gfiez	Ancien bâtiment				1 742 887,00				34 857,95			34 857,95	2 501 270,32	364.316.1	2 501 100
	Salle de gym												755 300,00	364.316.4	755 300
	Collège Jura A												3 256 570,32	364.316.1	3 256 400
	Collège Jura B												8 856,60	364.316.1	8 900
Grandson	Collège Jura A étapes 1-2	2017	2036-2037	20	7 411 815,00	616 170,00	30 808,50	6 391,50	148 236,30			148 236,30	2 801 270,32	364.316.1	2 801 100
	Collège Jura A étapes 1-2 PR compl.												3 335,00	362.316.6	3 300
	Collège Jura A étape 3	2022	2041-2042	20	83 170,00	83 170,00	3 159,50	552,75	1 263,40			1 263,40	6 670,00	363.316.6	6 700
	Collège Jura B	1990	2041-2042	30	9 201 554,00	577 290,00	26 864,50	5 051,30	11 546,80			11 546,80	336 724,40	364.316.2	336 700
Grandson	Les Tuilleries				1 206 545,72	1 285 570,00			184 031,10			184 031,10	310 129,30	364.316.2	310 100
	Les Cloîtres	1995	2024-2025	30	809 311,81	547 860,00	18 292,00	4 793,80	18 186,25			18 186,25	24 887,00	364.316.1	24 900
	Pavillon E (secondaire)												8 549,60	364.316.1	8 600
	Pavillon F (secondaire)	1995	2024-2025	30	5 850 124,36	5 173 590,00	172 453,00	45 266,95	119 002,45			119 002,45	3 335,00	362.316.6	3 300
Montagny	Borné Nau D (Multi-Usages)	2021	2030-2042	34	4 006 800,00	6 026 800,00	177 258,30	62 734,50	80 136,00			80 136,00	3 335,00	362.316.6	3 300
	Nouveau local Ancien bâtiment				1 249 351,00				24 987,00			24 987,00	3 335,00	362.316.6	3 300
	Salle de Gym	2014	2033-2034	20	1 386 000,00	746 000,00	37 300,00	6 527,50	27 720,00			27 720,00	6 670,00	363.316.6	6 700
	Salle de Gym												310 129,30	364.316.2	310 100
Valeyres	Nouveau collège				470 122,00				9 402,45			9 402,45	3 335,00	362.316.6	3 300
	Salle annexe ancien bâtiment												146 083,90	364.316.1	146 100
	Ancien bâtiment				793 282,00				15 865,65			15 865,65	32 338,10	364.316.1	32 300
													2 501 270,32	364.316.1	2 501 100
Totaux des indemnités locales versées aux Communes															
CSR-BN	Centre Sportif Régional de Borné-Nau	2021	2020-2041	30	14 000 000,00	10 000 000,00	333 300,00	125 000,00	280 000,00			280 000,00	755 300,00	364.316.4	755 300
Totaux des indemnités locales ASIGE															
					67 575 203,97	34 867 887,00	1 521 940,52	323 275,40	1 322 856,85	263,00	81 255,00	98 856,60	3 256 570,32	364.316.1	3 256 400

Rapport commission de gestion – budget 2024-2025

Objet :	Rapport annuel de la commission de gestion		
Date et heures de la séance :	Mardi 20 mars	Début : 17h30	Fin : 21h15
Lieu de la séance :	Rue du Jura 14 – 1422 Grandson		
Président-e / Rapporteur-e :	Joël Jeanneret		
Membres de la commission présents :	Cédric Nussbaumer, Léa Beuret, Pietro Palmieri		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Vincent Terrettaz		
Représentant-e(s) du CODIR :	Francesco Di Franco, David.Romero, Marie-Christine Robba, Fabian Gagnebin, Claude Ecuyer		
Invité(s)	Virginie Chardon (Boursière de l'ASIGE)		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion s'est réunie seule de 17h30 à 19h30, puis a été rejointe par le CODIR.

La commission de gestion souligne que le budget 2024/2025 est stable ce qui est positif.

101.301 – Traitement du personnel

Les 50 heures supplémentaires représentent une marge qui pourrait autant être utilisée par les secrétaires que par la boursière. Notamment pour le passage au plan comptable MCH2. Toutefois le passage au nouveau plan comptable ne devrait raisonnablement pas engendrer un surplus de travail trop conséquent. En effet, le plan n'est pas aussi complexe que celui qui est prévu pour les communes.

Concernant le taux d'activité de la boursière, un taux d'activité à 40% avait déjà été articulé lors des discussions relatives à son engagement. Toutefois, elle avait débuté avec un 30%. Au vu des heures supplémentaires effectuées de manière régulière il a été décidé d'augmenter le taux de 10%.

102.318.9 – Frais des patrouilleurs scolaires (engagés par les communes)

Bien que le coût des patrouilleurs à l'heure a été revu à la hausse, le montant budgété a été revu à la baisse car la réserve pour les cas spéciaux a été, elle, diminuée. En effet cette dernière n'a pas été utilisée depuis 2 ans. De plus, le CODIR a des pistes pour baisser la facture si cette réserve devait être activée.

110.311 – Mobilier et matériel scolaire

Le montant concerne les écrans pour les modulaires. Les écrans des modules sont sur pieds afin de pouvoir les déplacer pour les locaux finaux. L'idée est d'acheter par années environ 10 écrans.

110.452 et 120.452 – Participation écolage extérieur (hors périmètre ASIGE)

Le montant pour les entrées est difficile à estimer à cette période d'année en raison de la méconnaissance du nombre d'enfants. Sachant qu'il y a beaucoup plus d'enfants de notre réseau qui sont scolarisés sur Yverdon, que le contraire, le montant à payer est plus facilement estimable.

120.301 – Traitement du personnel (Impro, salle d'études, ACT, Robotique, Echechs) :

Il a été demandé au CODIR si pour ce compte les parents ne pourraient pas participer, comme c'est le cas pour les devoir accompagnés, Le CODIR confirme que les parents participent au tarif de ces cours mais les montants sont très minimes et passent en diminution de ce compte de charges.

352.314 – Entretien des bâtiments (Borné-Nau E)

Le montant de CHF 20'000.00 a été budgété depuis plusieurs années pour les entretiens sans toutefois avoir été utilisé. A la question de savoir si le montant pouvait être baissé, il a été confirmé que les travaux ont finalement été engagés.

354.318.5 – Honoraires et prestations de tiers

Le montant du crédit d'étude relatif à la possibilité d'ouverture, soit de 16 classes à Montagny, soit de 12 classes à Montagny et 4 classes à Giez est estimé à CHF 25'000.00. La question a été posée quant à la pertinence de ne pas passer ce montant sous forme de préavis. Le CODIR s'est posé la question en effet mais, au vu du montant, il a été décidé de l'amortir directement.

355.316.1 – Location des classes primaire

Dans le préavis 05/2023, article 2, mentionne l'inscription d'un montant de CHF 20'029.00 aux comptes 2024/2025 pour autant que le projet dudit préavis a été finalisé. Ceci n'est pas encore le cas, le montant ne sera donc prévu qu'au budget 2025/2026 au mieux.

102.318.4 – Frais de transports élèves

Le montant est budgété en fonction des négociations en cours sur le nouveau contrat lié aux transports. Ce montant était déjà présent sur le budget précédent car le contrat devait initialement déjà être conclu l'année passée.

355.316.1 – Location des classes primaire

Le projet d'installation de modules à Champagne site Derrière-Ville est toujours d'actualité, la ligne est maintenue.

Le CODIR précise que le travail de qualité des secrétaires et de la boursière permet d'avoir une gestion des comptes et des budgets plus pointue et plus précise.

La Commission de gestion remercie les membres du CoDir, ainsi que Madame Chardon, pour la qualité du travail effectué en amont de la séance et pour les échanges clairs et transparents.

En conclusion et en connaissance de ce qui précède.

L'Association Scolaire Intercommunale Grandson et Environs

Vu le préavis 01/2024 du CODIR « Budget de l'année scolaire 2024/2025 », entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement de l'ASIGE pour l'année scolaire 2024/2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2024 du 5 mars 2024, présentant un total de charges de CHF 7'528'300.00, un total de revenus de CHF 103'000.00 et un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 7'425'300.00.

Pour le rapport de la commission de gestion :



Mme Léa Beuret



M. Cédric Nussbaumer



M. Joël Jeanneret (rapporteur)



M. Pietro Palmier